

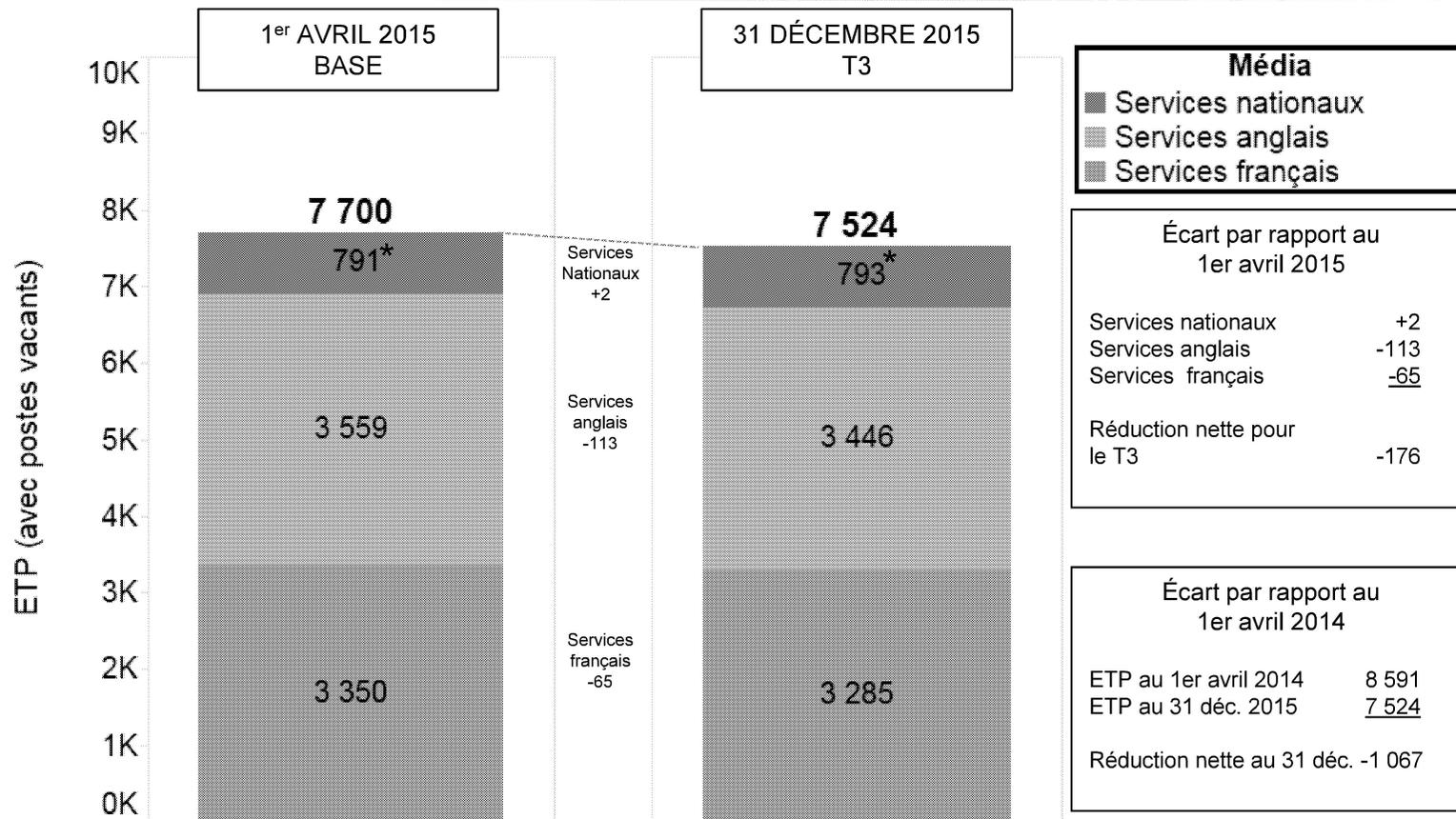


NOMBRE D'EMPLOYÉS AU T3

AU :	Comité des ressources humaines et de la gouvernance
RÉUNION :	Le 23 février 2016
DE :	Josée Girard, vice-présidente, Personnes et Culture
OBJET :	Informations trimestrielles sur les effectifs
DATE :	Le 12 février 2016



NOMBRE D'ÉQUIVALENTS À TEMPS PLEIN AU T3 2015-16

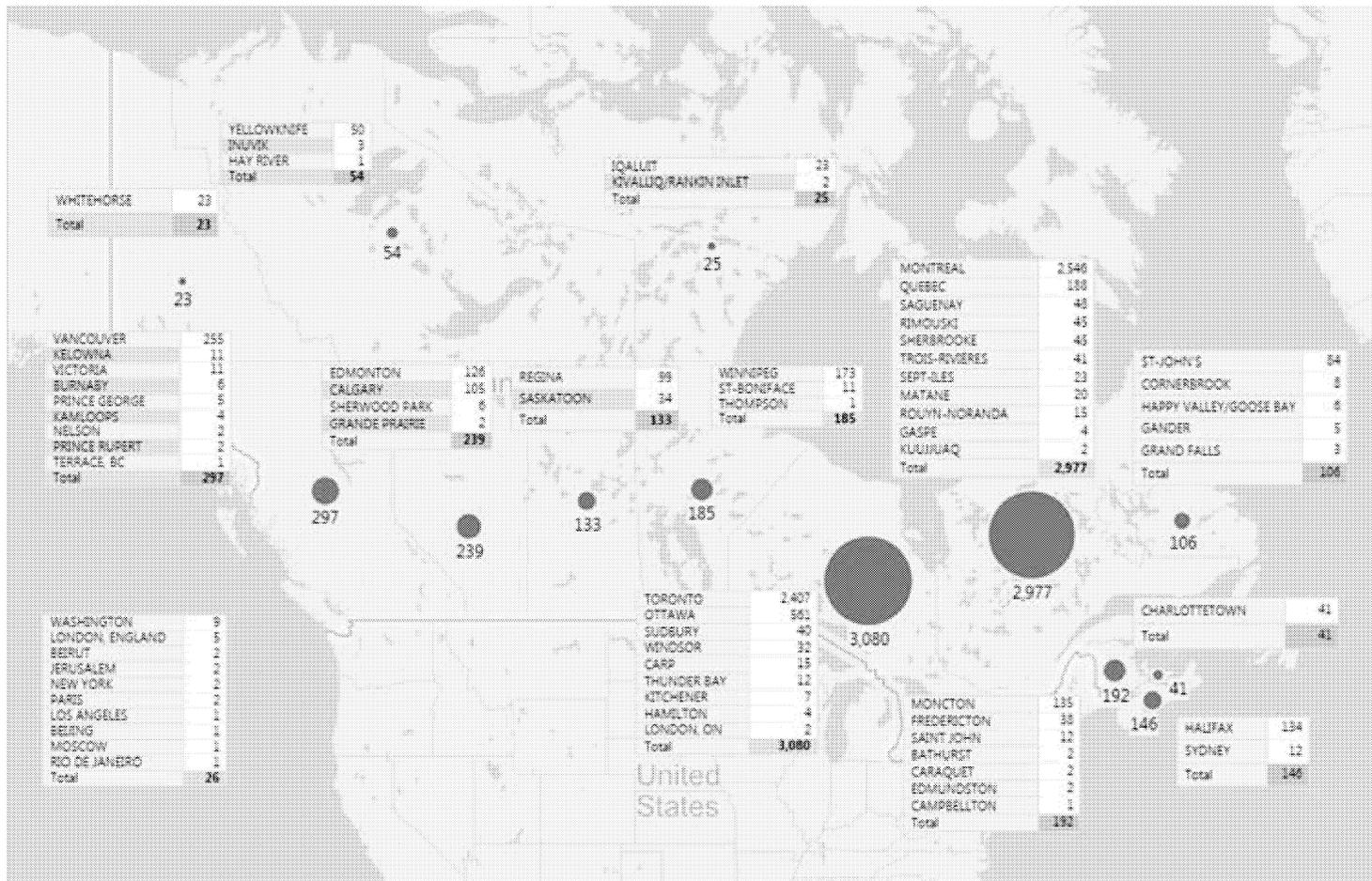


* Incluent 24 ETP des Services nationaux qui sont des employés relevant de et/ou étant payés par le Fonds de pension

À noter: Les réductions réalisées jusqu'à maintenant sont alignées avec les prévisions indiquées dans nos plans financier et stratégique.



NOMBRE D'ETP AU T3 PAR VILLE – 7 524 ETP



NOMBRE D'EMPLOYÉS AU T3 2015/16



ANNEXE: DÉFINITION DES ETP

Le rapport de suivi des ETP comprend les catégories suivantes :

- Tous les postes permanents (inclut les postes de base des employés en congé depuis moins de deux ans, et non leur remplaçant)
- Toutes les affectations secondaires uniques (remplaçant exclu)
- Tous les postes contractuels uniques de longue durée (plus de 13 semaines) (remplaçant exclu)
- Tous les employés temporaires uniques de longue durée (remplaçant exclu)
- Tous les postes à long terme vacants des catégories précédentes
- Comptabilisation au prorata des employés à temps partiel (un employé à temps partiel ayant un horaire équivalant à 60 % sera comptabilisé comme 0,6 ETP)

Les catégories suivantes ne sont pas comptabilisées dans le rapport :

- Postes temporaires de courte durée (moins de 13 semaines); ces postes sont maintenant exclus de l'effectif courant
- Employés en congé utilisant l'indemnité pour longs états de service
- Employés remplaçant toutes les catégories indiquées dans la première section de page
- Employés en invalidité de longue durée (ILD) ou en congé depuis plus de deux ans, ces employés étant généralement remplacés